

Le 20 février 2023 à 14 h 30, les membres du Comité Syndical se sont réunis, sur première convocation, Salle Alauna 21 à Secondigny. 32 délégués étaient présents dans la salle (quorum à atteindre : 28 délégués) et deux pouvoirs ont été donnés.

Le secrétaire de séance est M. Nicolas RAGOT, délégué de la commune de Sauzé-Vaussais.

Avant de commencer la séance, le Président propose de rajouter un point à l'ordre du jour : celui concernant l'adhésion au Comité Régional de l'Energie.

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

Tous les débats seront repris dans le procès-verbal de la séance.

Délibérations :

ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES - BUDGET :

### 1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 5 DECEMBRE 2022

Le Comité Syndical accepte, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022.

☞ Délibération n°23-02-20-C-02-66

### 2. PROPOSITION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE SEOLIS

### 3. PROPOSITION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CONSEIL DE SURVEILLANCE TECHNIQUE DE GEREDIS

Lors du dernier Comité Syndical, les élus ont pris acte de la démission de M. Michel Pailley au sein du Conseil de Surveillance de SEOLIS et au sein du Conseil de Surveillance technique de GEREDIS. Ils acceptent, avec une abstention (M. Beaudic ne prend pas part au vote), de le remplacer et de désigner M. Jean-Michel Beaudic au sein de ces deux assemblées.

☞ Délibération n°23-02-20-C-03-67

☞ Délibération n°23-02-20-C-04-68

### 4. MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES ADMINISTRATIFS

Il convient de préciser la publicité des actes réglementaires et des décisions qui sera assurée sous forme électronique sur le site internet du SIEDS. Le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, la modalité de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel par publicité sous forme électronique sur le site internet du SIEDS.

☞ Délibération n°23-02-20-C-05-69

### 5. MODIFICATION DES STATUTS DE LA REGIE 3D ENERGIES (ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION DU 5 DECEMBRE 2022)

Les services de la Préfecture des Deux-Sèvres ont émis quelques remarques sur la délibération n°22-12-05-C-06-456 du 5 décembre 2022 qui prévoyait une modification des articles 6 et 8 des statuts de la Régie 3D ENERGIES. La Préfecture des Deux-Sèvres préconise de modifier :

- l'article 6 des statuts de la régie en supprimant la délégation envisagée aux vice-Présidents car non prévue par les textes,
- l'article 8 des statuts de la régie qui renvoie à une réglementation inexistante pour les régies.

Le Comité Syndical accepte, avec 32 voix pour et deux abstentions (MM. Delaire et Billy, membres du Conseil d'Administration de la Régie 3D ENERGIES, ne prennent pas part au vote), d'annuler et de remplacer la délibération du Comité Syndical n°22-12-05-C-06-456 du 5 décembre 2022.

☞ Délibération n°23-02-20-C-06-70

### 6. REMONTÉE DE LA REGIE 3D ENERGIES POUR L'ANNÉE 2022

Pour rappel, le SIEDS a créé, par délibération du 17 décembre 2007, la Régie 3D ENERGIES, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Pour exercer les missions confiées, le SIEDS lui a fixé une dotation d'un montant total de 7 800 000€ (5 000 000 € lors de sa création en 2007 et 2 800 000 euros en 2008). Cette dotation doit être remboursée en totalité au plus tard le 18 décembre 2037, en tenant compte de sa capacité à le faire.

La Régie 3D ENERGIES a, en 2021, versé 700 000 €. Pour l'année 2022, elle propose un remboursement de 600 000 €.

Le Comité Syndical accepte, avec 32 voix pour et deux abstentions (MM. Delaire et Billy, membres du Conseil d'Administration de la Régie 3D ENERGIES, ne prennent pas part au vote) de prendre acte du versement de la Régie 3D ENERGIES au titre du remboursement de la dotation initiale dans le budget principal du SIEDS.

☞ Délibération n°23-02-20-C-07-71

### 7. ADHÉSION AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS 2023 : COMPLÉMENT ET MODIFICATION

Lors du dernier Comité Syndical du 5 décembre 2022, le Comité Syndical a accepté les adhésions aux différents organismes liés aux activités du SIEDS. Certains organismes ont revu à la hausse leur tarif d'adhésion pour l'année 2023. Il est ainsi proposé de revoir les tarifs pour les adhésions 2023 et aussi d'ajouter à la liste des adhésions, l'association ENERPLAN qui est le Syndicat des professionnels de l'énergie solaire et réseau chaleur. Le Comité Syndical accepte, à l'unanimité ce complément et cette modification.

☞ Délibération n°23-02-20-C-08-72

### 8. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Le débat d'orientations budgétaires porte sur les orientations constatées et à venir de la structure budgétaire du Syndicat afin de donner une tendance sur les orientations pour le fonctionnement et les investissements envisagés pour 2023.

Le Comité Syndical accepte, à l'unanimité, de prendre acte que le débat budgétaire pour 2023 a eu lieu. Celui-ci permettra l'examen et le vote du budget primitif 2023 dans les deux mois à venir.

Relations aux Collectivités :

### **9. AVENANT DE PROLONGATION A LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACQUISITION DU PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ AVEC GEREDIS**

La convention de partenariat pour l'acquisition du Plan de corps de rue simplifié (PCRS) signée avec GEREDIS est entrée en vigueur à la date du 1er janvier 2020 pour une durée de 3 ans. Aujourd'hui, toutes les acquisitions PCRS sur les unités urbaines au sens de l'Insee (communes de plus de 2 000 habitants et continuité du bâti) n'ont pas été réalisées ainsi que tous les engagements définis dans la convention. Le Comité Syndical accepte, à l'unanimité, de prolonger par un avenant la durée de la convention d'un an afin de clôturer la prestation.

🔗 Délibération n°23-02-20-C-10-74

### **10. CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LES PRESTATIONS OPTIONNELLES AU PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ**

Le SIEDS, en tant que coordonnateur de l'information géographique sur le département des Deux-Sèvres, a souhaité acquérir un plan de corps de rue simplifié (PCRS) pour l'ensemble des unités urbaines du département des Deux-Sèvres et en assurer la mise à jour. Ce référentiel doit répondre aux exigences réglementaires en termes de géoréférencement et de précision, et servir de support commun à la cartographie des différents réseaux gérés par les opérateurs. Des conventions de financement seront établies avec les collectivités et partenaires intéressés pour que ce PCRS soit le plus précis possible et fasse apparaître un maximum d'objets numérisés. Le Comité Syndical accepte, à l'unanimité, la convention de financement des prestations optionnelles du Plan de corps de rue simplifié.

🔗 Délibération n°23-02-20-C-11-75

### **11. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE TENAQ ET LA REGION NOUVELLE AQUITAINE**

Dans la continuité d'une première convention conclue entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le territoire d'énergie de Nouvelle-Aquitaine (TENAQ qui réunit les 13 syndicats d'énergie de la Nouvelle-Aquitaine) pour la période 2018-2020, une nouvelle convention de partenariat 2023-2025 entre la Région et TENAQ est soumise à examen. Celle-ci a pour objet de fixer des domaines de collaboration pour contribuer à cet effort par des actions sur les thématiques suivantes : développer les mobilités pour tous, accélérer la rénovation énergétique du patrimoine bâti public, développer des sources de production d'énergies renouvelables, favoriser l'appropriation citoyenne de la transition énergétique, et mettre en réseau et accompagner les territoires dans la transition énergétique. Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, la convention de partenariat.

🔗 Délibération n°23-02-20-C-12-76

### **12. AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR LE SIEDS D'UN ECONOMOME DE FLUX AUPRES DES EPCI**

En 2021 le SIEDS a conclu une convention de mise à disposition d'un économe de flux avec la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, la Communauté de Communes du Thouarsais, la Communauté de Communes de l'Airvaudais Val du Thouet, la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine, la Communauté de Communes de Val de Gâtine, la Communauté d'Agglomération du Niortais, et la Communauté de Communes de Mellois en Poitou. Cette convention a été conclue suite à la constitution d'un groupement entre le SIEDS et les EPCI précités dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt national porté par la FNCCR qui devait s'arrêter le 15 mars 2023. La FNCCR ayant informé de la prolongation du dispositif jusqu'au 15 septembre 2023, il est demandé aux membres du Comité Syndical de conclure un avenant avec les EPCI pour prolonger la mise à disposition d'un économe de flux auprès de ces établissements publics. Les élus du Comité Syndical acceptent, à l'unanimité, l'avenant à cette convention.

🔗 Délibération n°23-02-20-C-13-77

Le point ci-dessous a été rajouté à l'ordre du jour

### **13. ADHÉSION AU COMITÉ RÉGIONAL DE L'ÉNERGIE**

Codifié à l'article L 141-5-2 du Code de l'énergie, le Comité régional de l'énergie est chargé de favoriser la concertation, en particulier avec les collectivités territoriales, sur les questions relatives à l'énergie au sein de chaque région.

Les attributions de ce Comité consistent à :

- proposer au Ministre chargé de l'énergie des objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables et de récupération de chaleur et le froid, l'électricité et le gaz de la région,
- associer à la fixation ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs de développement des EnR et de récupération du SRADDET et du SRCAE,
- rendre un avis sur l'évolution du développement des EnR et de récupération dans la région.

Ce Comité est présidé par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional.

Le Comité Syndical accepte, à l'unanimité, l'adhésion à ce comité régional de l'énergie.

🔗 Délibération n°23-02-20-C-01-65

\*\*\*\*\*

## II. Thématiques :

### **14. BILAN 2022 DES TRAVAUX**

\*Travaux Réseaux et SIGil (présentation faite par François DELAIRE)

#### Bilan Travaux et Réseaux

En tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, le SIEDS a pour mission première de construire, d'étendre et de renforcer les réseaux nécessaires à la satisfaction des besoins en énergie électrique des usagers des communes adhérentes. Il participe activement à l'aménagement de son territoire, notamment en investissant pour moderniser et sécuriser son réseau à travers ses programmes de travaux. 15 387 518 € TTC d'aides ont été engagées en 2022. Le Président souligne l'efficacité et la rapidité grâce à la proximité de GEREDIS.

#### Bilan SIGil

Le SIEDS conduit depuis 2002 une politique de déploiement de l'information géographique dans le département des Deux-Sèvres. Cette politique s'est traduite par la mise en œuvre d'un partenariat d'échanges de données géographiques autour d'une plateforme départementale dénommée Système d'Information Géographique d'Intérêt Local (SIGil), entre les collectivités territoriales et autres entités dans le département des Deux-Sèvres.

Les objectifs du SIEDS à travers sa compétence SIGil : COORDONNER – ACCOMPAGNER – MUTUALISER

Les outils et projets du SIGil : la cartographie / l'outil d'urbanisme / le PCRS et le cadastre solaire

\*Rénovation énergétique (En l'absence de Claire PAULIC, présentation faite par Charles-Antoine CHAVIER)

- Bilan des opérations engagés pour les bâtiments de plus de 1000m<sup>2</sup> sous maîtrise d'ouvrage SIEDS (prise en charge à 100%) :

52 dossiers pour un budget associé de 129 570€HT.

Le SIEDS récupère 64 750€ (50%) en recette auprès de la FNCCR à travers l'AMI SEQUOIA.

- Bilan concernant le programme de soutien à l'investissement local (PSIL) :

En 2022, 14 dossiers ont été instruits et engagés par le SIEDS.

Le montant total des subventions engagées est de 173 377€ dont 51 077€ de CEE qui seront récupérés en recettes.

Le reliquat des opérations en cours d'étude est basculé sur le budget 2023.

- Bilan pour le programme d'actions à gain rapide :

Il finance 70% des opérations à gain rapides délibérées par le SIEDS (dans la limite de 5 000€/an/collectivités). Depuis sa création au

19 septembre 2022, 16 dossiers ont été engagés sur l'exercice 2022 pour un montant total de subventions de 53 690€. Les communes candidates aux travaux auront engagé 120 023€HT au total pour ces opérations.

### **15. LE MARCHÉ DE L'ÉNERGIE ET DISPOSITIFS RÉGLEMENTAIRES** (En l'absence de Catherine COUSINARD, Présentation faite par Maxime OUTHIER)

Les dispositifs d'aides pour la fourniture d'énergie en 2023 sont présentés aux élus du Comité Syndical.

Pour information, Sélia va envoyer, prochainement, les factures de janvier 2023 aux clients entreprises et collectivités (hors TRVe).

Elles comporteront les amortisseurs et présenteront un montant à payer déduction faite des aides de l'état si l'attestation PME/TPE a bien été envoyée par les collectivités au fournisseur d'électricité.

### III. Sujets à débattre :

#### **16. VALEURS GROUPE SIEDS ET RAISON D'ÊTRE DU GROUPE SEOLIS** (Présentation par Carole LAVERRÉ et Ludovic RONDEAU)

La 1<sup>ère</sup> phase de la démarche a consisté en une réflexion collective et une concertation du Groupe, puis la 2<sup>ème</sup> phase à l'information et validation auprès des différentes gouvernances du groupe, et des élus du Bureau et du Comité du SIEDS.

Les valeurs et bénéfices sont de

- créer de la valeur perçue à long terme
- favoriser la compréhension et la matérialisation quotidienne de la raison d'être
- améliorer l'engagement, la motivation, la responsabilité
- redonner des repères et du sens à l'action
- renforcer les liens entre l'individuel et le collectif
- augmenter la force d'attractivité
- enrichir la culture d'entreprise

Les 4 valeurs du Groupe SIEDS sont déclinées : Proximité – Expertise – Engagement – Sens du service

#### **17. ACCORD CADRE ÉLECTRICITÉ**

L'accord-cadre actuel pour la fourniture d'électricité (2020 – 2023) arrive à son terme le 31 décembre 2023. Aussi, il convient de lancer une nouvelle consultation pour la période 2024-2027.

### IV. Informations :

#### **18. ORGANISATION DES 100 ANS**

Tout d'abord, un logo a été créé afin d'accompagner chaque évènement organisé cette année : inaugurations, manifestations, congrès, ainsi que tous les documents.

Puis 3 évènements vont ponctuer l'année : 2 évènements institutionnels (Congrès des Collectivités et l'Assemblée Générale) et 1 évènement (soirée des 100 ans) pour les agents, les retraités et le Comité syndical.

Un livre à cette occasion va être créé : cet ouvrage sera le premier de l'histoire du groupe SIEDS. Sa ligne directrice est les femmes et les hommes qui ont construit le groupe. Les témoignages et les anecdotes seront donc à l'honneur.

#### **19. SIGIL : ACCES DÉDIÉ AUX ELUS**

Pour faire suite à la demande de plusieurs élus, il a été proposé la création d'un compte utilisateur SIGil élus mis à disposition pour toutes les collectivités avec aucunes données nominatives afin de respecter le règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), pas de mise à jour des données et accès à toutes les données du territoire.

#### **20. COMMISSIONS SIEDS : COMPTE RENDU DES REUNIONS**

##### \*Commission Relations aux Collectivités

Les points abordés :

Pôle Travaux :

1. Orientations budgétaires 2023
2. Choix des dossiers d'effacement à retenir pour l'année 2023
3. Etude d'un dossier « Branchement long »
4. Point d'information mobilité électrique

##### \*Commission Concessions & Innovation

Les points abordés :

1. Point sur la feuille de route Commission C&I
2. Bilan territoire mixte ENEDIS-GEREDIS
3. Rétrocession de la concession de la commune de La Crèche : Nouvelle proposition d'ENEDIS

##### \*Commission Communication

Les points abordés :

#### GROUPE SIEDS :

1. Plan d'action coupures exceptionnelles (« délestage »)
2. Signature charte Ecowatt
3. 2023 : 100 ans du SIEDS
4. Visite des officiels
5. Carte de vœux/soirée des vœux
6. Animations scolaires et concours Écoloustics

#### SÉOLIS :

1. Plan d'action crise énergétique
2. Communication média
3. Ateliers d'énergie
4. Campagne radio « Minute énergie »
5. Opération spéciale isolation

#### SÉOLIS MOBILITÉS :

1. Chantiers station BioGNV : communiqué de presse, panneaux travaux

#### Séolis PROD :

1. Lancement nouveau site internet
2. Inauguration Tiper 2 et 4

#### GÉRÉDIS :

1. Lancement du portail raccordement

#### \*Commission Transition Énergétique

Les points abordés :

1. Adoption du compte-rendu de la commission du 14 novembre 2022
2. Préparation des orientations budgétaires :
  - Rénovation énergétique
  - Autoconsommation
  - Calendrier
3. Rénovation énergétique des bâtiments publics :
  - Présentation d'un outil de suivi de consommation
  - Point d'étapes et de suivi sur les programmes d'audits et de soutien à l'investissement
  - Point d'étapes et de suivi sur le programme d'actions à gain rapide
  - Suite projet SEQUOIA
4. Construction d'un programme d'ingénierie pour les projets d'autoconsommation

### **21. COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS AU BUREAU SYNDICAL ET AU PRÉSIDENT**

Les élus ont pris connaissance des décisions du Bureau Syndical et du Président en application des délégations autorisées par le Comité Syndical.

### **22. CALENDRIER 2023**

#### \*Réunions institutionnelles :

Lundi 13 mars 2023 à 14h30 : Bureau Syndical  
Lundi 27 mars 2023 à 14h30 : Comité Syndical (lieu : Verruyes)  
Lundi 5 juin 2023 à 14h30 : Bureau Syndical  
Lundi 26 juin 2023 à 9h30 : Comité Syndical  
14h00 : Assemblée générale  
Lundi 18 septembre 2023 à 14h30 : Bureau Syndical  
Lundi 2 octobre 2023 à 14h30 : Comité Syndical  
Lundi 20 novembre 2023 à 14h30 : Bureau Syndical  
Lundi 4 décembre 2023 à 14h30 : Comité Syndical

#### \*Réunions des commissions :

- Concessions & Innovation : Mardi 21 février à 10h30
- Transition énergétique : A définir
- Relations aux Collectivités : Mardi 7 mars à 14h00
- Communication : Jeudi 16 mars à 10h00
- Concessions & Innovation : Mardi 21 mars à 10h30  
Mardi 25 avril à 10h30  
Mardi 23 mai à 10h30  
Mardi 20 juin à 10h30
- Relations aux Collectivités : Mardi 20 juin à 10h00

### **23. QUESTIONS DIVERSES**